



COMMISSION STATUTS REGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES CLUBS

Procès-verbal Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	04 septembre 2024
A :	PV électronique
Présidence :	M. CORROYER.
Présents :	MM. CRETENET. FAIVRE VUILLIN. GERALDES. HOFF. JOURNOT. KHELIFI. VIENOT.

. LITIGES.

LITIGE N°06 LAC REMORAY VAUX / LA BARECHE 1 28742319 – SENIORS DPTL 2 – DU 01/09/2024

Rencontre non jouée et reportée par mail par le club recevant selon procédure réglementaire.

Attendu l'arrêté municipal établi par la commune de Vaux et Chantegrue,
Attendu le protocole d'accord entre l'association des Maires de France et la Fédération Française de Football,

La commission,
Dit match à jouer à une date ultérieure,
Transmet à la commission des compétitions seniors pour reprogrammation.

. FORFAITS SIMPLES DECLARES HORS DELAI.

MATCHES DU 01/09/2024 CHEVREMONT / SOCHAUX US

Dptl 3 Gr A

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors Forfait déclaré et officialisé 35 euros.
Jeunes Forfait déclaré et officialisé 25 euros.

Le Président,
Th. CORROYER

Le Secrétaire,
R. JOURNOT

RAPPEL : Les décisions de la Commission des règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 189, 190 et 3.4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.